

Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
01 décembre 2022	6	0	2	5	0

Vote(s) pour : 8  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 décembre 2022

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY Présidente du SERM

### Point n° 4 : Rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service

Le Comité Syndical

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1411-3,

**VU** l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

**VU** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021,

**VU** l'examen en date du 26 novembre 2022 fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021,

### DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du contenu, pour communication, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021,

La Présidente du SERM

Rachel BURGY

